

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_020 : CESSIION DE LA PARCELLE AI N°4 À OCCITANIE
DISTRIBUTION SAS POUR SON IMPLANTATION SUR LA ZA ALBIPOLE.

L'an deux mille dix neuf, le douze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 février 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Nathalie PELLEGRINI, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Odile LACAZE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKI), Bruno CRUSEL (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 FÉVRIER 2019

**N° DEL2019_020 : CESSIION DE LA PARCELLE AI N°4 À OCCITANIE
DISTRIBUTION SAS POUR SON IMPLANTATION SUR LA ZA ALBIPOLE.**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La société OCCITANIE DISTRIBUTION a été créée le 01/06/2011 par regroupement de 3 sociétés, dont DGF Occitanie qui se trouve 10 rue de Serieyssols à Albi. Depuis le rachat de DGF Occitanie intervenu en avril 2017, 5 emplois rattachés au site d'Albi ont été créés.

Le chef d'entreprise, Michel Montrozier, qui gère également Artimat à Millau, projette d'implanter le siège du groupe sur ALBI afin de pouvoir être au centre de sa zone de chalandise.

Avec un établissement sur Toulouse et son installation au nord d'Albipôle, le chef d'entreprise vise d'abord à accroître ses parts de marché sur les départements 31 et 81 depuis sa base logistique albigeoise. Il s'agit également pour monsieur Montrozier d'étendre sa palette de produits autour de la boucherie et activités de traiteur. Cette entreprise était historiquement spécialisée dans la distribution de produits à destination des boulangers et pâtisseries. Le gérant souhaite enfin développer une activité de formation (1 semaine par mois) pour ses clients, avec une salle de conférence et de pratique culinaire.

Le choix de faire construire s'est imposé rapidement ; les locaux actuels sont trop exigus et ne peuvent être aménagés de manière cohérente pour l'activité. Le besoin est de disposer d'un outil de travail adapté qui comprendra des zones de froid positif mais aussi négatif, du stockage et des bureaux administratifs. Ce type de bâtiment est actuellement difficile à trouver sur l'Albigeois.

Le besoin en foncier est d'au moins 10 000 m², capable d'accueillir un bâtiment de 2 500 m² tout en se gardant une possibilité d'agrandissement de 2 000 m². L'investissement consacré à l'opération est estimé à 2,2M€.

Sur la base des contraintes exprimées, le service développement économique a proposé un terrain de 13 108 m² (Parcelle AI4) au nord de la ZA Albipôle en face du grand bassin de rétention après la voie ferrée. Disponible immédiatement, ce terrain s'accompagnera de la mise en place, par l'agglomération, d'une bordure basse le long la voie et nécessitera la création, à la charge de l'entreprise, d'un poste de relevage pour les eaux usées.

Les discussions ont abouti à un prix de cession à 25€ HT/m². Le montant est conforme à l'évaluation des domaines en date du 23/03/2018.

Il vous est demandé d'approuver la cession de cette parcelle à la société Occitanie Distribution SAS en vue de la réalisation du projet exposé ci-dessus.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaines en date du 23 mars 2018,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, du projet présenté en termes de développement de l'emploi,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession de la parcelle AI 4 de la ZA ALBIPOLE, d'une surface estimée à 13 108 m² avant arpentage, à la société Occitanie Distribution SAS ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur l'Albigeois.

FIXE le prix de cession de 25 € HT/ m² TVA en sus soit un montant de 327 700 € HT TVA en sus.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 février 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL